

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Monsieur Luc Lafontaine, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection générale et celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'élection du Préfet, en date du 5 novembre 2017, en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale et celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'élection du Préfet, en date du 5 novembre 2017, en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2017;
5. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration pour demande d'inscription au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

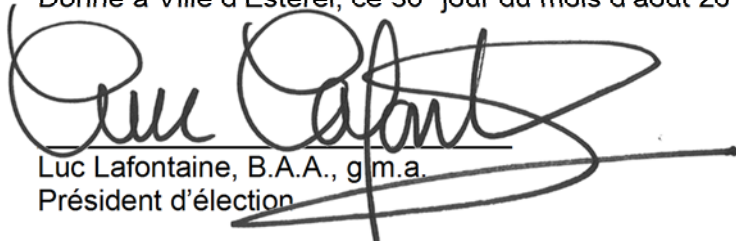
PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et à la liste électorale de la MRC des Pays-d'en-Haut et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

➡ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le président d'élection, Monsieur Luc Lafontaine :

115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0
ou par téléphone au 450 228-3232

Donné à Ville d'Estérel, ce 30^e jour du mois d'août 2017.



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Président d'élection